

## Séance du Conseil général du 27 janvier 2022

Rapport de la Commission de gestion et des finances

**Préavis municipal N° 3/2022**  
relatif à une demande de crédit de CHF 46'452.95  
pour la réfection du chemin forestier du refuge

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, désignée par le Conseil général, s'est réunie le mardi 14 décembre 2021 à la salle du Conseil afin de procéder à l'examen du préavis susmentionné. La séance a débuté à 20h30 et s'est terminée à 20h45.

Etaient présents :

Pour la Municipalité :  
Monsieur Georges Cherix, Syndic  
Madame Nicole Cattano, Conseillère municipale  
Monsieur Vincenzo Camuglia, Conseiller municipal  
Monsieur Nicola Cassetta, Conseiller municipal  
Monsieur Frédéric Strittmatter, Conseiller municipal

Pour la Commission :  
Madame Monique Romon, Présidente  
Monsieur Igor Kortchnoï, rapporteur  
Madame Yolande Riche, membre  
Monsieur Pascal Muller, membre  
Monsieur Michel Artar, suppléant

À la suite des fortes précipitations de cet été, le chemin du refuge s'est affaissé sur une quinzaine de mètres, rendant la route impraticable. Le chemin a été fermé. Il est par conséquent nécessaire de le réparer et de stabiliser le terrain en aval.

La Municipalité nous a informé que la demande de subvention (70%) faite auprès de la Direction Générale du service des forêts est quasiment acquise compte tenu du fait qu'il s'agit d'un chemin nécessaire à l'exploitation forestière.

S'agissant d'un dégât dû aux intempéries, cet accident a également été déclaré à l'ECA, la Municipalité est dans l'attente d'une réponse.

## Conclusion

Dès lors, la Commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX

- Vu le préavis municipal N° 03/2022 ;
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### décide :

~~1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 46'452.95 pour ;~~

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 46'452.95 pour la réfection du chemin forestier du refuge ;
2. De financer ce montant par la trésorerie courante ;
3. D'amortir CHF 46'452.95.- par un prélèvement sur le compte de réserves pour Investissements futurs N° 9282.3.

Pour la Commission :

La Présidente :



Monique Romon



Yolande Riche, membre

Le rapporteur :



Igor Kortchnoi



Pascal Muller, membre



Michel Artar, suppléant